

Rapport de la Présidente

Commission permanente du
vendredi 18 janvier 2019

3^{ème} Commission**N° CP-2019-1-3-3****Service instructeur**

DIR - Direction des routes

Service consulté

DIF

**PROGRAMME A 132 - MILLÉSIME 2019
OPÉRATION DE SÉCURITÉ EN TRAVERSE D'AGGLOMÉRATION**

Résumé : Le présent rapport a pour objet d'approuver le programme A 132 - Millésime 2019 Opérations de Sécurité en Traverse d'Agglomération (STA) sur les routes départementales du Haut-Rhin, d'affecter les autorisations de programmes correspondantes et d'autoriser la Présidente à signer les conventions de co-maîtrise d'ouvrage afférentes et leurs éventuels avenants, ainsi que les conventions à part départementale nulle.

L'Assemblée départementale a voté au Budget Primitif 2019 une autorisation de programme A132 de 4,25 M€ (ainsi que 2,25 M€ de crédits de paiement) concernant les travaux de chaussée liés aux opérations de sécurité en traverse d'agglomération et a donné délégation à la Commission Permanente pour toute procédure nécessitant des décisions spécifiques.

Sur ces montants, 0,25 M€ d'AP et 0,25 M€ de CP seront réservés pour l'aménagement de la RD 431 à hauteur du HARTMANNSWILLERKOPF (communes de SOULTZ et WATTWILLER).

I. Opérations recensées

46 dossiers éligibles selon les critères de la politique de Sécurité en Traverse d'Agglomération ont été portés à la connaissance du Département par les communes.

L'ensemble de ces dossiers représente un volume estimé de 8 M€ de travaux de chaussée.

II. Proposition de programme 2019

Lors des séances du 12 octobre 2018 et du 7 décembre 2018, la Commission Routes, Voirie et Infrastructures a examiné l'ensemble des dossiers présentés par la Direction des Routes.

Cet examen a mis en exergue une très forte sollicitation du Département par les collectivités partenaires et les difficultés de priorisation des dossiers.

La Commission Routes, Voirie et Infrastructures propose :

- d'appliquer un plafonnement de la part départementale à 200 000 € par an et par commune ;
- de retenir pour un montant de 4 M€, les opérations identifiées dans l'annexe 1.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver le programme A132 – millésime 2019 – Opérations de sécurité en traverse d'agglomération, conformément à l'annexe 1 jointe au présent rapport ;
- d'affecter les autorisations de programmes (AP) correspondantes aux projets de sécurisation des traverses d'agglomération (STA) suivant la liste et les montants figurant dans l'annexe 1 ;
- de m'autoriser à signer les conventions de co-maîtrise d'ouvrage correspondantes aux opérations listées en annexe 1 (modèle type validé lors de la séance du Conseil départemental du 07/12/2011 – Rapport CG-2011-5-3-9) et leurs éventuels avenants, ainsi que les conventions à part départementale nulle.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT